

● QUARTIER DE LA HAVANE

Adresse - Havane, avenue de la

Quadrilatère défini par les voies : avenue de Béarn à l'est et rue François Madiot, avenue Léon Blum à l'ouest, boulevard du président Wilson au sud et rues Jean Macé et du Lavoisier au nord

**Références cadastrales :**

Cf plan ci-dessous

**Rappel :**

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.



● QUARTIER DE LA HAVANE

**APPRECIATION**

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

**DATATION**

- Par source : \*1890, 1900, 1950
- Par estimation : milieu XIX<sup>e</sup> au milieu XX<sup>e</sup>
- Porte la date

**MOTIF DE LA PROTECTION**

- Historique
- Culturel

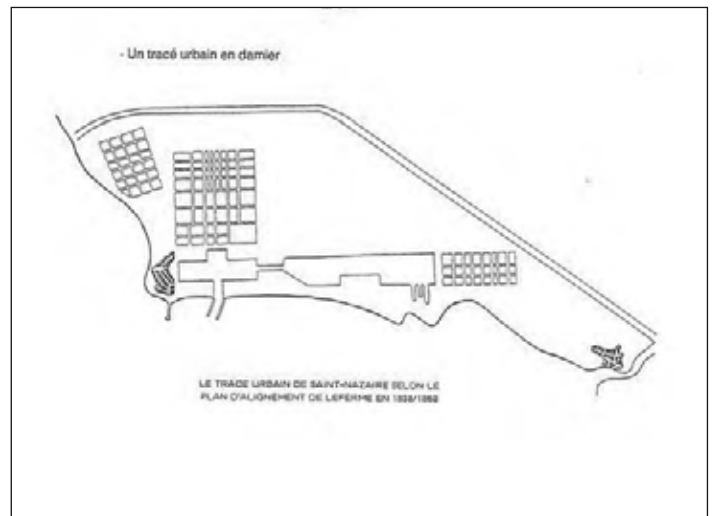
**ARCHITECTE**

- 

\*50 bd du Président Wilson 1950 - N° 48, 36 bd du Président Wilson vers 1900 - N° 54 bd du Président Wilson vers 1890

**Le quartier de la Havane** est construit des années 1856 à 1900 pour accueillir les habitations des contremaîtres du chantier naval. La construction d'un bassin à flot, débute en 1847, et entraîne la création d'une ville nouvelle, autour du port artificiel et dans le prolongement de l'ancien village. Le quartier de la Havane trouve son origine dans la réalisation du bassin à flot et des constructions de logements qui en découlent. Au second Empire, la ville se développe vers l'intérieur des terres. La trame du centre-ville est définie, et orientée. En 1858, le plan de Leferre projette une partition sociologique et économique de l'espace urbain. La ville se développe selon deux axes principaux (sud-nord et est-ouest) qui posent les bases des tracés urbains futurs. À partir de 1871, le boulevard de l'Océan est aménagé depuis le vieux village jusqu'à la pointe de Villès-Martin. Sur le front de mer, des villas ou hôtels particuliers sont érigés. Ce quartier est majoritairement représenté par les familles d'architectures Second Empire et de la fin du XIX<sup>ème</sup> début XX<sup>ème</sup> (architectures eclectiques empruntant à divers styles).

Plans illustrant l'histoire de la constitution urbaine



● QUARTIER DE LA HAVANE



Références photos :

03PICT0157, 03PICT0158, 03PICT0159, 03PICT0160, 03PICT0161, 06DSC\_0001, 06DSC\_0002, 06DSC\_0003, 06DSC\_0004, 06DSC\_0005, 06DSC\_0006, 06DSC\_0007, 06DSC\_0008, 06DSC\_0009, 06DSC\_0010, 06DSC\_0011, 06DSC\_0012, 06DSC\_0013, 06DSC\_0014, 06DSC\_0015, 06DSC\_0016, 06DSC\_0017, 06DSC\_0018, 06DSC\_0019, 06DSC\_0020, 06DSC\_0021, 06DSC\_0022, 06DSC\_0023, 06DSC\_0024, 06DSC\_0025

● QUARTIER DE LA HAVANE

Pour toute explication détaillée se reporter au document :

*“La prise en compte du patrimoine dans le PLU - l’architecture de la ville”* Une fenêtre sur la ville 2007

**TYPLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- “Monument”

**FAMILLES D’ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique

**CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :**

De nombreux édifices sont intéressants pris individuellement. Il s’agit de constructions de divers « styles ». Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L’ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d’architecture concernée. Mais le quartier de la Havane présente une intégrité urbaine qui dépasse les caractéristiques individuelles des édifices. C’est également cette intégrité de l’organisation spatiale qu’il s’agit de maintenir : clôtures, alignements, alternance des murs gouttereaux et murs pignons sur rue, rythme parcellaire étroit sur rue, hauteur à peu près constante d’environ 3 niveaux, diversité des styles matériaux et couleurs.

Sources documentaires :

*“Le patrimoine des communes de la Loire-Atlantique”*  
Édition Flohic 1999

**IMMEUBLE 74 ET 74 BIS BOULEVARD VICTOR HUGO**

Adresse - Voie principale : Hugo, bd Victor N<sup>os</sup> : 74, 74bis  
Voie secondaire :



**Références cadastrales :**

184 TV : 133

**Rappel :**

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

**APPRÉCIATION**

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

**DATATION**

- Par source
- Par estimation : années 1950
- Porte la date

**MOTIF DE LA PROTECTION**

- Historique
- Culturel

**ARCHITECTE**

- 

**CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :**

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- Le volume simple et composé
- La toiture en ardoise
- Le commerce formant terrasse
- La composition excluant la symétrie
- L'entrée en creux
- La façade plate
- L'affirmation des lignes horizontales
- Le parement lisse
- L'assemblage des matériaux
- Le soubassement affirmé qui différencie rdc et étage
- Les baies plus larges que hautes
- La couleur blanche et les couleurs primaires
- L'encadrement des baies saillant et fin
- Les garde-corps simples avec barre d'appui filante
- Les sections, profils et matériaux des châssis de fenêtres et des volets

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, maisons de la reconstruction.



■ IMMEUBLE 74 ET 74 BIS BOULEVARD VICTOR HUGO



**TPOLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"



**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique

**Références photos :**

05PICT0257, 05PICT0258, 05PICT0259, 07P42TITRE-1

■ SÉQUENCE 86 À 104 BOULEVARD VICTOR HUGO

Adresse - Voie principale : Hugo, bd Victor N°s : 86, 88, 90, 92, 94, 96, 98, 100, 102, 104  
Voie secondaire : Renaissance, bd de la N° : 41



Références cadastrales :

184 TV : 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43

Rappel :

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

APPRÉCIATION

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

DATATION

- Par source
- Par estimation : années 1950
- Porte la date

MOTIF DE LA PROTECTION

- Historique
- Culturel

ARCHITECTE

- 

CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- Le volume simple
- La corniche saillante
- La composition asymétrique
- La volumétrie : additions ou soustractions de volumes simples
- Les divers matériaux laissés bruts
- Le rez-de-chaussée différencié, socle réservé aux commerces
- Les fenêtres en bande et les fenêtres d'angle
- Les balcons et les loggias en porte-à-faux
- Le dégagement des angles
- Le traitement différencié des ouvertures
- L'encadrement des baies saillant et fin
- Les garde-corps simples et géométriques
- Les menuiseries fines et métalliques

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, immeubles de la reconstruction de composition issue du Mouvement moderne.



■ SÉQUENCE 86 À 104 BOULEVARD VICTOR HUGO



**TYPLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique

**Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne**

La majorité des architectes ayant participé à la reconstruction de Saint-Nazaire est largement influencée par le "Mouvement moderne". L'emploi des nouveaux matériaux, le béton et l'acier principalement, permet une conception architecturale innovante. L'utilisation du porte-à-faux, notamment pour le rez-de-chaussée et les balcons, amorce de nouvelles règles de composition des façades. Le béton s'amalgame à la pierre ou la remplace, les ouvertures se font plus larges que hautes... Les Nazairiens découvrent le confort de ces appartements spacieux et lumineux, au cloisonnement libre.



**Références photos :**

03PICT0042, 03PICT0043, 03PICT0044, 07P34TITRE-1

■ SÉQUENCE 2 À 12 ET 1 À 5 PASSAGE JEAN JAURÈS

Adresse - Voie principale : Jaurès, pass. Jean N<sup>os</sup> : 2, 4, 6, 8, 10, 12 - 1, 3, 5  
Voie secondaire :



Références cadastrales :

184 VD : 54, 56, 58, 60, 62, 64, 74, 75, 76

Rappel :

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

APPRÉCIATION

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

DATATION

- Par source : 1952
- Par estimation
- Porte la date

MOTIF DE LA PROTECTION

- Historique
- Culturel

ARCHITECTE

- 

CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- Le volume simple et composé
- La toiture à deux pans en ardoise
- La composition excluant la symétrie
- L'entrée en creux
- La façade plate
- Le parement lisse
- L'assemblage des matériaux
- Le soubassement affirmé qui différencie rdc et étage
- Les baies plus larges que hautes
- La modénature affirmant l'horizontalité
- La couleur blanche et les couleurs primaires
- L'encadrement des baies saillant et fin
- Les garde-corps simples avec barre d'appui filante
- Les sections, profils et matériaux des châssis de fenêtres et des volets
- Les clôtures basses matérialisant la limite de propriété.

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, maisons de la reconstruction.



■ SÉQUENCE 2 À 12 ET 1 À 5 PASSAGE JEAN JAURÈS



**TYPLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique



**Les maisons de la reconstruction**

Les maisons de la reconstruction sont situées en dehors des axes structurants, intercalées entre des architectures du Second Empire, en bandes, ou encore entre de petits immeubles reconstruits. Elles sont positionnées de diverses façons dans le paysage urbain, et peuvent être composées en maison jumelle. Leur composition architecturale, toujours recherchée, affirme les lignes horizontales. Une modénature typique des années 1950 dessine les éléments d'architecture en formes primaires (carré, rectangle ou cercle). La conception d'un garage est presque systématique et indissociablement liée à la composition de l'édifice.



Sources documentaires :

*"Le patrimoine des communes de la Loire-Atlantique"*  
Édition Flohic 1999

*"Promenades architecturales"*  
Ecomusée de Saint-Nazaire / Archives municipales

**Références photos :**

06DSC\_0110, 06DSC\_0111, 06DSC\_0112, 06DSC\_0113, 06DSC\_0114, 06DSC\_0115, 06DSC\_0116, 06DSC\_0117, 07P41TITRE-1, 07P41TITRE-2, 07P41TITRE-3

■ SÉQUENCE 14 À 20 ET 21, 23 RUE JEAN JAURÈS

Adresse - Voie principale : Jaurès, rue Jean N<sup>os</sup> : 14, 16, 18, 20 - 21, 23  
Voie secondaire :



Références cadastrales :

184 VP : 6, 7, 10, 12, 100, 120

Rappel :

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

APPRÉCIATION

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

DATATION

- Par source
- Par estimation : 2<sup>de</sup> partie du XIX<sup>e</sup> siècle
- Porte la date

MOTIF DE LA PROTECTION

- Historique
- Culturel

ARCHITECTE

- 

CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- Le volume simple
- La toiture à la Mansart avec des lucarnes à fronton maçonné
- La composition symétrique de la façade
- Les rapports de proportion entre pleins et vides
- La différenciation du rdc traité comme soubassement
- Le jeu d'assemblage des matériaux soulignant la modénature
- Les modénatures à ordonnancement classique (en pierre de taille) : chaînes d'angle harpées ou non, corniche et larmiers, encadrements de baies...
- Les balcons en console ou en applique, filants ou ponctuels
- Les ferronneries ouvragées
- Les baies plus hautes que larges avec des fenêtres différentes au dernier étage
- Les menuiseries à grands carreaux recoupées de 2 à 3 petits-bois horizontaux
- Les volets en bois persiennés, de type brisé, repliés dans l'embrasure des baies

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, les architectures du Second Empire.



■ SÉQUENCE 14 À 20 ET 21, 23 RUE JEAN JAURÈS



**TYPLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique



**Second Empire**

Comme son nom l'indique, le style Second Empire est né en France sous le règne de Napoléon III, lors de l'agrandissement du palais du Louvre. Il s'inspire dans ses grandes lignes de l'architecture de la Renaissance française. C'est un style aux éléments de décor souvent fortement en relief et élaborés. Il connaît un grand succès auprès de la bourgeoisie de l'époque. L'une de ses caractéristiques est l'utilisation du toit à la Mansart, qui peut être à deux ou quatre versants. Avec le style Second Empire, la modénature réapparaît, ainsi que l'introduction du pan coupé, qui permet d'accentuer la perspective. Les balcons, filants ou ponctuels, sont caractéristiques, ainsi que l'usage de la pierre de taille appareillée.



**Références photos :**

03PICT0092, 03PICT0093, 03PICT0094, 03PICT0095, 06DSC\_0118, 06DSC\_0119, 06DSC\_0120, 06DSC\_0121, 06DSC\_0122, 06DSC\_0123, 06DSC\_0124, 06DSC\_0125, 07P48TITRE-2, 07P48TITRE-3, 07P48TITRE-4

■ SÉQUENCE 38 À 46 RUE JEAN JAURÈS

Adresse - Voie principale : Jaurès, rue Jean N<sup>os</sup> : 31, 40, 42, 44, 46  
Voie secondaire :



**Références cadastrales :**

184 VD : 82, 83, 84, 85, 86

**Rappel :**

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

**APPRÉCIATION**

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

**DATATION**

- Par source
- Par estimation : années 1950
- Porte la date

**MOTIF DE LA PROTECTION**

- Historique
- Culturel

**ARCHITECTE**

- 

**CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :**

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- Le volume simple
- La toiture à deux pans en ardoise avec une forte corniche saillante
- La composition asymétrique
- La volumétrie : additions et soustractions de volumes simples
- Le parement lisse et les divers matériaux laissés bruts
- Le rez-de-chaussée différencié, socle réservé aux commerces
- Les fenêtres en bande
- Les balcons en porte-à-faux
- Le dégagement des angles
- Le traitement différencié des ouvertures
- La modénature sobre mettant en valeur le rythme des lignes horizontales (bandeaux d'acrotères, cordons) et verticales (saillies répétitives)
- L'encadrement des baies saillant et fin
- Les garde-corps simples et géométriques
- Les menuiseries fines et métalliques

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, immeubles de la reconstruction de composition issue du Mouvement moderne.



■ SÉQUENCE 38 À 46 RUE JEAN JAURÈS



**TYPLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique



**Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne**

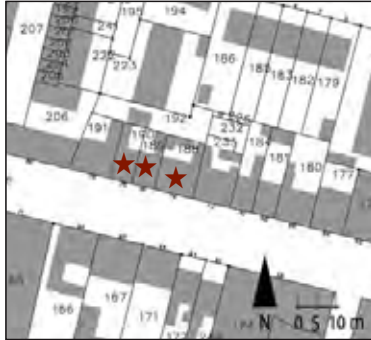
La majorité des architectes ayant participé à la reconstruction de Saint-Nazaire est largement influencée par le "Mouvement moderne". L'emploi des nouveaux matériaux, le béton et l'acier principalement, permet une conception architecturale innovante. L'utilisation du porte-à-faux, notamment pour le rez-de-chaussée et les balcons, amorce de nouvelles règles de composition des façades. Le béton s'amalgame à la pierre ou la remplace, les ouvertures se font plus larges que hautes... Les Nazairiens découvrent le confort de ces appartements spacieux et lumineux, au cloisonnement libre.

**Références photos :**

03PICT0079, 03PICT0080, 03PICT0081, 03PICT0082, 03PICT0083, 03PICT0084, 03PICT0085, 07P32TITRE-1

■ SÉQUENCE 74 À 78 RUE JEAN JAURÈS

Adresse - Voie principale : Jaurès, rue Jean N<sup>os</sup> : 74, 76, 78  
Voie secondaire :



Références cadastrales :

184 VD : 188, 189, 190

Rappel :

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

APPRÉCIATION

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

DATATION

- Par source
- Par estimation : 2<sup>de</sup> partie du XIX<sup>e</sup> siècle
- Porte la date

MOTIF DE LA PROTECTION

- Historique
- Culturel

ARCHITECTE

- 

CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- Le volume simple
- La toiture à deux pans avec des lucarnes à fronton maçonné
- L'enduit à base de chaux
- Le jeu d'assemblage des matériaux soulignant la modénature, notamment les encadrements jouant sur une alternance de briques et de pierres de taille
- La corniche filante
- Les baies plus hautes que larges
- Les menuiseries à grands carreaux recoupées de 2 à 3 petits-bois horizontaux
- Les volets de type brisé, repliés dans l'embrasure des baies

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE BOURG » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture : familles d'architecture : maisons de bourg.



■ SÉQUENCE 74 À 78 RUE JEAN JAURÈS

**TYPLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de bourg
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique



**Les maisons de bourg**

Les maisons de bourg sont aujourd'hui peu fréquentes dans le cœur historique de Saint-Nazaire mais restent le reflet d'une survivance de cette typologie, d'origine rurale, qui forme le noyau historique des bourgs et des villages.

Cette architecture répond à une simplicité fonctionnelle, volumétrique et constructive qui se caractérise par son implantation en front continu sur la rue et en mitoyenneté, par sa volumétrie à deux ou trois niveaux sous comble, par deux à trois travées de baies en largeur, ainsi que par l'utilisation d'une modénature travaillée (encadrements de baies harpés, corniche filante) souvent faite de pierres de taille et de briques.

**Références photos :**

03PICT0065, 07P49ITRE-1

■ SÉQUENCE 93 RUE JEAN JAURÈS

Adresse - Voie principale : Jaurès, rue Jean N° : 93  
Voie secondaire :



Références cadastrales :

184 VH : 57

Rappel :

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

APPRÉCIATION

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

DATATION

- Par source
- Par estimation : fin XIX<sup>e</sup>, début du XX<sup>e</sup>
- Porte la date

MOTIF DE LA PROTECTION

- Historique
- Culturel

ARCHITECTE

- 

CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- La volumétrie complexe
- La polychromie de la façade
- La diversité des percements (forme et échelle)
- La variation des rapports pleins/vides
- L'animation des volumes caractérisée par l'assemblage de plusieurs toitures
- La variété des matériaux de façade et des modénatures : tendance régionaliste ou historiciste : polychromie structurelle
- Encadrements de baies, corniches et bandeaux
- Les ferronneries
- Les sections, profils et matériaux des châssis de fenêtres et des volets

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, les architectures de la fin du XIX<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup>.



■ SÉQUENCE 93 RUE JEAN JAURÈS

**TYPLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique

**Éclectique**

À partir de la fin du XIX<sup>e</sup>, l'architecture est caractérisée par le mélange des styles existants : l'écriture éclectique. À Saint-Nazaire, celle-ci s'inspire de différentes tendances : régionaliste, historiciste, Art nouveau ou encore Art déco. L'éclectisme va à l'encontre de la notion d'unité classique. Ce qui compte désormais c'est que chaque façade se distingue de l'alignement. Architecture polychrome de pierre et de brique dont la vivacité tranche avec les façades enduites qui caractérisent le reste de la ville.

**Références photos :**

03PICT0061, 07P35TITRE-1

■ IMMEUBLE 2 RUE VIVANT LACOUR

Adresse - Voie principale : Lacour, rue Vivant N° : 2  
Voie secondaire :



Références cadastrales :

184 YB : 20

Rappel :

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

APPRÉCIATION

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

DATATION

- Par source
- Par estimation : années 1950
- Porte la date

MOTIF DE LA PROTECTION

- Historique
- Culturel

ARCHITECTE

- 

CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- La toiture en ardoise avec une corniche saillante
- La composition asymétrique
- Le parement lisse et les divers matériaux laissés bruts
- Le rez-de-chaussée différencié
- Les fenêtres en bande et les fenêtres d'angle
- Les balcons en porte-à-faux
- Le dégagement des angles
- Le traitement différencié des ouvertures
- La modénature sobre
- La couleur blanche
- L'encadrement des baies marqué
- Les garde-corps simples et géométriques
- Les menuiseries fines et métalliques

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, immeubles de la reconstruction de composition issue du Mouvement moderne.



■ IMMEUBLE 2 RUE VIVANT LACOUR

**TPOLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique

**Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne**

La majorité des architectes ayant participé à la reconstruction de Saint-Nazaire est largement influencée par le "Mouvement moderne". L'emploi des nouveaux matériaux, le béton et l'acier principalement, permet une conception architecturale innovante. L'utilisation du porte-à-faux, notamment pour le rez-de-chaussée et les balcons, amorce de nouvelles règles de composition des façades. Le béton s'amalgame à la pierre ou la remplace, les ouvertures se font plus larges que hautes... Les Nazairiens découvrent le confort de ces appartements spacieux et lumineux, au cloisonnement libre.

**Références photos :**

07P7TITRE-1

**IMMEUBLE 35 AVENUE FERDINAND DE LESSEPS**

Adresse - Voie principale : Lesseps, av. Ferdinand de N° : 35  
Voie secondaire :



**Références cadastrales :**

184 XS : 110

**Rappel :**

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

**APPRÉCIATION**

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

**DATATION**

- Par source
- Par estimation : fin XIX<sup>e</sup>, début du XX<sup>e</sup>
- Porte la date

**MOTIF DE LA PROTECTION**

- Historique
- Culturel

**ARCHITECTE**

- 

**CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :**

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- La toiture à la Mansart avec des lucarnes à fronton maçonné
- La diversité des percements (forme et échelle)
- La variation des rapports pleins/vides
- Les éléments en saillie sur la façade, balcons, balconnets
- La variété des matériaux de façade et des modénatures : tendance régionaliste ou historiciste : maçonneries mixtes de brique ou moellon et pierre appareillée, polychromie structurelle
- Encadrements de baies, corniches et bandeaux
- Les ferronneries ouvragées
- Les sections, profils et matériaux des châssis de fenêtres et des volets

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, les architectures de la fin du XIX<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup>.



■ IMMEUBLE 35 AVENUE FERDINAND DE LESSEPS

**TPOLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique



**Second Empire**

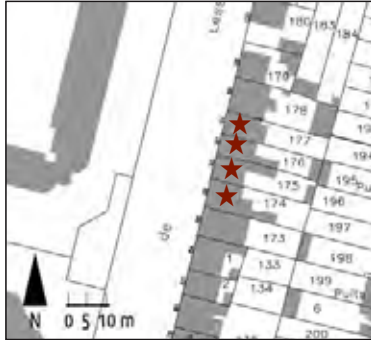
Comme son nom l'indique, le style Second Empire est né en France sous le règne de Napoléon III, lors de l'agrandissement du palais du Louvre. Il s'inspire dans ses grandes lignes de l'architecture de la Renaissance française. C'est un style aux éléments de décor souvent fortement en relief et élaborés. Il connaît un grand succès auprès de la bourgeoisie de l'époque. L'une de ses caractéristiques est l'utilisation du toit à la Mansart, qui peut être à deux ou quatre versants. Avec le style Second Empire, la modénature réapparaît, ainsi que l'introduction du pan coupé, qui permet d'accentuer la perspective. Les balcons, filants ou ponctuels, sont caractéristiques, ainsi que l'usage de la pierre de taille appareillée.

**Références photos :**

07P5TITRE-1, 07P5TITRE-2

■ SÉQUENCE 88 À 94 AVENUE FERDINAND DE LESSEPS

Adresse - Voie principale : Lesseps, av. Ferdiand de N<sup>os</sup> : 88, 90, 92, 94  
Voie secondaire :



**Références cadastrales :**

184 XP : 174, 175, 176, 177

**Rappel :**

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

**APPRÉCIATION**

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

**DATATION**

- Par source
- Par estimation : 2<sup>de</sup> partie du XIX<sup>e</sup> siècle
- Porte la date

**MOTIF DE LA PROTECTION**

- Historique
- Culturel

**ARCHITECTE**

- 

**CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :**

Ce sont celles qui font la spécificité de ces familles d'architecture :  
Pour la famille Second Empire:

- Le volume simple
- La composition symétrique de la façade
- Les rapports de proportion entre pleins et vides
- Le jeu d'assemblage des matériaux soulignant la modénature
- Les modénatures à ordonnancement classique
- Les ferronneries ouvragées
- Les baies plus hautes que larges
- Les menuiseries à grands carreaux
- Les volets en bois persiennés, de type brisé, repliés dans l'embrasement des baies

Pour la famille éclectique :

- La volumétrie complexe
- La polychromie de la façade
- La diversité des percements (forme et échelle)
- La variation des rapports pleins/vides
- L'animation des volumes caractérisée par l'assemblage de plusieurs toitures
- Les éléments en saillie sur la façade, balcons, balconnets
- L'accentuation de la verticalité (superposition de bow-windows)
- Encadrements de baies, corniches et bandeaux
- Les sections, profils et matériaux des châssis de fenêtres et des volets



Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier :  
« La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, les architectures du Second Empire et les architectures de la fin du XIX<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup>.

■ SÉQUENCE 88 À 94 AVENUE FERDINAND DE LESSEPS

**TYPLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique



**Second Empire**

Comme son nom l'indique, le style Second Empire est né en France sous le règne de Napoléon III, lors de l'agrandissement du palais du Louvre. Il s'inspire dans ses grandes lignes de l'architecture de la Renaissance française. C'est un style aux éléments de décor souvent fortement en relief et élaborés. Il connaît un grand succès auprès de la bourgeoisie de l'époque. L'une de ses caractéristiques est l'utilisation du toit à la Mansart, qui peut être à deux ou quatre versants. Avec le style Second Empire, la modénature réapparaît, ainsi que l'introduction du pan coupé, qui permet d'accentuer la perspective. Les balcons, filants ou ponctuels, sont caractéristiques, ainsi que l'usage de la pierre de taille appareillée.

**Éclectique**

À partir de la fin du XIXe, l'architecture est caractérisée par le mélange des styles existants : l'écriture éclectique. À Saint-Nazaire, celle-ci s'inspire de différentes tendances : régionaliste, historiciste, art nouveau ou encore art-déco. L'éclectisme va à l'encontre de la notion d'unité classique. Ce qui compte désormais c'est que chaque façade se distingue de l'alignement. Architecture polychrome de pierre et de brique dont la vivacité tranche avec les façades enduites qui caractérisent le reste de la ville.

**Références photos :**

05PICT0153, 05PICT0154

■ SÉQUENCE 48 À 60 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION

Adresse - Voie principale : Libération, bd de la N°s : 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60  
Voie secondaire :



Références cadastrales :

184 VB : 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161

Rappel :

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

APPRÉCIATION

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

DATATION

- Par source
- Par estimation : années 1950
- Porte la date

MOTIF DE LA PROTECTION

- Historique
- Culturel

ARCHITECTE

- 

CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- Le volume simple
- La toiture à deux pans en ardoise
- La composition asymétrique
- La volumétrie : additions et soustractions de volumes simples
- Le parement lisse et les divers matériaux laissés bruts
- Le rez-de-chaussée différencié, socle réservé aux commerces
- Les fenêtres en bande et les fenêtres d'angle
- Les balcons en porte-à-faux
- Le traitement différencié des ouvertures
- La modénature sobre mettant en valeur le rythme des lignes horizontales (bandeaux d'acrotères, cordons) et verticales (saillies répétitives)
- L'encadrement des baies saillant et fin
- Les garde-corps simples et géométriques
- Les menuiseries fines et métalliques

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, immeubles de la reconstruction de composition issue du Mouvement moderne.



■ SÉQUENCE 48 À 60 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION



**TYPLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique



**Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne**

La majorité des architectes ayant participé à la reconstruction de Saint-Nazaire est largement influencée par le "Mouvement moderne". L'emploi des nouveaux matériaux, le béton et l'acier principalement, permet une conception architecturale innovante. L'utilisation du porte-à-faux, notamment pour le rez-de-chaussée et les balcons, amorce de nouvelles règles de composition des façades. Le béton s'amalgame à la pierre ou la remplace, les ouvertures se font plus larges que hautes... Les Nazairiens découvrent le confort de ces appartements spacieux et lumineux, au cloisonnement libre.

**Références photos :**

07P21TITRE-1, 07P21TITRE-2, 07P21TITRE-3, 07P21TITRE-4

■ IMMEUBLE 20 RUE DU MAINE - TRÉSOR PUBLIC

Adresse - Voie principale : Maine, rue du N° : 20  
Voie secondaire :



Références cadastrales :

184 XK : 190

Rappel :

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

APPRÉCIATION

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

DATATION

- Par source
- Par estimation : années 1950
- Porte la date

MOTIF DE LA PROTECTION

- Historique
- Culturel

ARCHITECTE

- 

CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- Le volume simple et les proportions imposantes
- La toiture à deux pans en ardoises
- La rigueur géométrique
- Le traitement de l'entrée
- L'affirmation des lignes verticales
- Le parement en pierres calcaires appareillées
- Le soubassement marqué
- Les baies plus hautes que larges
- La corniche filante affirmant la perspective
- L'encadrement des baies en léger débord
- Les garde-corps géométriques placés en tableau
- Les sections, profils et matériaux des châssis de fenêtres et des volets

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, immeubles de la reconstruction de composition monumentale.



■ IMMEUBLE 20 RUE DU MAINE - TRÉSOR PUBLIC

**TYPLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport Équipement
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique



**Les immeubles de la reconstruction de composition monumentale**

Ils sont conçus pour affirmer la prééminence de certaines artères et donner un statut politique aux espaces publics ou aux monuments qu'ils mettent en valeur. Réguliers et ordonnancés, basés sur la répétition, ils renforcent l'effet perspectif dans la ville. Dans la composition de leur façade coexistent d'une part l'affirmation du dessin et de l'ordonnancement, et d'autre part la recherche d'un rapport à la modernité : parcellaire innovant, pilotis en rez-de-chaussée, rationalité des façades...

**Références photos :**

06DSC\_0083, 07P20TITRE-1

■ SÉQUENCE 1 À 17 RUE ALBERT DE MUN

Adresse - Voie principale : Mun, rue Albert de  
Voie secondaire : Gautier, rue Henri N°s : 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17  
N°s : 23, 25



Références cadastrales :

184 VT : 7, 8, 9, 32, 33, 34, 35  
184 VV : 58, 180

Rappel :

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

APPRÉCIATION

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

DATATION

- Par source
- Par estimation : années 1950
- Porte la date

MOTIF DE LA PROTECTION

- Historique
- Culturel

ARCHITECTE

- 

CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- Le volume simple
- La toiture à deux pans en ardoise avec une corniche saillante
- La composition asymétrique
- La volumétrie : additions et soustractions de volumes simples
- Le parement lisse et les divers matériaux laissés bruts
- Le rez-de-chaussée différencié
- Les balcons et les loggias en porte-à-faux
- Le dégagement des angles
- Le traitement différencié des ouvertures
- La modénature sobre
- La couleur blanche
- L'encadrement des baies saillant et fin
- Les garde-corps simples et géométriques
- Les menuiseries fines et métalliques

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, immeubles de la reconstruction de composition issue du Mouvement moderne.



■ SÉQUENCE 1 À 17 RUE ALBERT DE MUN

**TPOLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique



**Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne**

La majorité des architectes ayant participé à la reconstruction de Saint-Nazaire est largement influencée par le "Mouvement moderne". L'emploi des nouveaux matériaux, le béton et l'acier principalement, permet une conception architecturale innovante. L'utilisation du porte-à-faux, notamment pour le rez-de-chaussée et les balcons, amorce de nouvelles règles de composition des façades. Le béton s'amalgame à la pierre ou la remplace, les ouvertures se font plus larges que hautes... Les Nazairiens découvrent le confort de ces appartements spacieux et lumineux, au cloisonnement libre.

**Références photos :**

07P24TITRE-1, 07P24TITRE-2

**IMMEUBLE 77 RUE ALBERT DE MUN - PALAIS DE JUSTICE**

Adresse - Voie principale : Mun, rue Albert de N° : 77  
Voie secondaire :



**Références cadastrales :**

184 VO : 1

**Rappel :**

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

**APPRÉCIATION**

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

**DATATION**

- Par source : 1965
- Par estimation
- Porte la date

**MOTIF DE LA PROTECTION**

- Historique
- Culturel

**ARCHITECTE**

- M. Ferré - Sculpteurs : Joël et Jan Martel

**CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :**

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- Le volume simple et les proportions imposantes
- La rigueur géométrique
- Le traitement de l'entrée
- L'affirmation des lignes verticales
- Le parement en pierres calcaires appareillées
- Le rez-de-chaussée différencié
- Les baies plus hautes que larges
- Le décor sculpté en relief
- La corniche filante affirmant la perspective
- Les sections, profils et matériaux des châssis de fenêtres et des volets

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, immeubles de la reconstruction de composition monumentale.



IMMEUBLE 77 RUE ALBERT DE MUN - PALAIS DE JUSTICE



**TYPLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Du Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement Moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique



**Les immeubles de la reconstruction de composition monumentale**

Ils sont conçus pour affirmer la prééminence de certaines artères et donner un statut politique aux espaces publics ou aux monuments qu'ils mettent en valeur. Réguliers et ordonnancés, basés sur la répétition, ils renforcent l'effet perspectif dans la ville. Dans la composition de leur façade coexistent d'une part l'affirmation du dessin et de l'ordonnement, et d'autre part la recherche d'un rapport à la modernité : parcellaire innovant, pilotis en rez-de-chaussée, rationalité des façades...

Sources documentaires :

"Le patrimoine des communes de la Loire-Atlantique"  
Édition Flohic 1999

"Promenades architecturales"  
Ecomusée de Saint-Nazaire / Archives municipales

Références photos :

06DSC\_0089, 06DSC\_0092, 06DSC\_0093, 07P28TITRE-1

■ SÉQUENCE 95, 97 - 106 RUE ALBERT DE MUN

Adresse - Voie principale : Mun, rue Albert de N° : 95, 97 - 106  
 Voie secondaire : Hugo, bd Victor N° : 28, 30



**Références cadastrales :**

184 VN : 13  
 184 VH : 76

**Rappel :**

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

**APPRÉCIATION**

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

**DATATION**

- Par source
- Par estimation : années 1950
- Porte la date

**MOTIF DE LA PROTECTION**

- Historique
- Culturel

**ARCHITECTE**

- 

**CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :**

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- Le volume simple
- La toiture à deux pans en ardoise avec une forte corniche saillante
- La composition asymétrique
- La volumétrie : soustractions de volumes simples
- Le parement lisse et les divers matériaux laissés bruts
- Le rez-de-chaussée différencié, socle réservé aux commerces
- Les fenêtres d'angle
- Le dégagement des angles
- Le traitement différencié des ouvertures
- La modénature sobre
- La couleur blanche
- L'encadrement des baies saillant et fin
- Les garde-corps simples et géométriques
- Les menuiseries fines et métalliques

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, immeubles de la reconstruction de composition issue du Mouvement moderne.



■ SÉQUENCE 95, 97 - 106 RUE ALBERT DE MUN

**TYPLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique



**Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne**

La majorité des architectes ayant participé à la reconstruction de Saint-Nazaire est largement influencée par le "Mouvement moderne". L'emploi des nouveaux matériaux, le béton et l'acier principalement, permet une conception architecturale innovante. L'utilisation du porte-à-faux, notamment pour le rez-de-chaussée et les balcons, amorce de nouvelles règles de composition des façades. Le béton s'amalgame à la pierre ou la remplace, les ouvertures se font plus larges que hautes... Les Nazairiens découvrent le confort de ces appartements spacieux et lumineux, au cloisonnement libre.

**Références photos :**

05PICT0199, 07P36TITRE-1, 07P36TITRE-2

■ IMMEUBLE 35 RUE DE LA PAIX

Adresse - Voie principale : Paix, rue de la N° : 35  
Voie secondaire : Touraine, rue de N° : 2



Références cadastrales :

184 VX : 173

Rappel :

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

APPRÉCIATION

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

DATATION

- Par source
- Par estimation : années 1950
- Porte la date

MOTIF DE LA PROTECTION

- Historique
- Culturel

ARCHITECTE

- 

CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- Le volume simple
- La toiture à deux pans en ardoise avec une forte corniche saillante
- La composition asymétrique
- La volumétrie : additions et soustractions de volumes simples
- Le parement lisse et les divers matériaux laissés bruts
- Le rez-de-chaussée différencié, socle réservé aux commerces
- Les fenêtres en bande et les fenêtres d'angle
- Les balcons en porte-à-faux
- Le dégagement des angles
- Le traitement différencié des ouvertures
- La modénature sobre
- La couleur blanche
- Les garde-corps simples et géométriques
- Les menuiseries fines et métalliques

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, immeubles de la reconstruction de composition issue du Mouvement moderne.



■ IMMEUBLE 35 RUE DE LA PAIX

**TPOLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique

**Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne**

La majorité des architectes ayant participé à la reconstruction de Saint-Nazaire est largement influencée par le "Mouvement moderne". L'emploi des nouveaux matériaux, le béton et l'acier principalement, permet une conception architecturale innovante. L'utilisation du porte-à-faux, notamment pour le rez-de-chaussée et les balcons, amorce de nouvelles règles de composition des façades. Le béton s'amalgame à la pierre ou la remplace, les ouvertures se font plus larges que hautes... Les Nazairiens découvrent le confort de ces appartements spacieux et lumineux, au cloisonnement libre.

**Références photos :**

06DSC\_0085, 07P26TITRE-1

■ IMMEUBLE 50 RUE DE LA PAIX

Adresse - Voie principale : Paix, rue de la N° : 50  
Voie secondaire :



Références cadastrales :

184 V0 : 77

Rappel :

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

APPRÉCIATION

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

DATATION

- Par source
- Par estimation : fin du XIX<sup>e</sup>, début du XX<sup>e</sup>
- Porte la date

MOTIF DE LA PROTECTION

- Historique
- Culturel

ARCHITECTE

- 

CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- La volumétrie complexe
- La polychromie de la façade
- La diversité des percements (forme et échelle)
- La variation des rapports pleins/vides
- L'animation des volumes caractérisée par l'assemblage de plusieurs toitures
- Les éléments en saillie sur la façade, balcons
- L'accentuation de la verticalité
- La variété des matériaux de façade
- La modénature : faux pan de bois
- Les garde-corps en bois
- Les sections, profils et matériaux des châssis de fenêtres et des volets

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, les architectures de la fin du XIX<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup>.



■ IMMEUBLE 50 RUE DE LA PAIX

**TYPLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique

**Éclectique**

À partir de la fin du XIX<sup>e</sup>, l'architecture est caractérisée par le mélange des styles existants : l'écriture éclectique. À Saint-Nazaire, celle-ci s'inspire de différentes tendances : régionaliste, historiciste, Art nouveau ou encore Art déco. L'éclectisme va à l'encontre de la notion d'unité classique. Ce qui compte désormais c'est que chaque façade se distingue de l'alignement. Architecture polychrome de pierre et de brique dont la vivacité tranche avec les façades enduites qui caractérisent le reste de la ville.

**Références photos :**

03PICT0036, 07P51TITRE-1

**IMMEUBLE 59 RUE DE LA PAIX**

Adresse - Voie principale : Paix, rue de la N° : 59  
Voie secondaire :



**Références cadastrales :**

184 VY : 31

**Rappel :**

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

**APPRÉCIATION**

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

**DATATION**

- Par source
- Par estimation : fin du XIX<sup>e</sup>, début du XX<sup>e</sup>
- Porte la date

**MOTIF DE LA PROTECTION**

- Historique
- Culturel

**ARCHITECTE**

- 

**CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :**

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- La diversité des percements
- La variation des rapports pleins/vides
- L'accentuation de la verticalité
- Les riches modénatures
- Encadrements de baies, corniches et bandeaux
- Les ferronneries ouvragées
- Les sections, profils et matériaux des châssis de fenêtres et des volets

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, les architectures de la fin du XIX<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup>.



■ IMMEUBLE 59 RUE DE LA PAIX

**TYPLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique

**Éclectique**

À partir de la fin du XIX<sup>e</sup>, l'architecture est caractérisée par le mélange des styles existants : l'écriture éclectique. À Saint-Nazaire, celle-ci s'inspire de différentes tendances : régionaliste, historiciste, Art nouveau ou encore Art déco. L'éclectisme va à l'encontre de la notion d'unité classique. Ce qui compte désormais c'est que chaque façade se distingue de l'alignement. Architecture polychrome de pierre et de brique dont la vivacité tranche avec les façades enduites qui caractérisent le reste de la ville.

**Références photos :**

05PICT0195, 05PICT0196, 07P50TITRE-1

■ SÉQUENCE 2 À 20 RUE DU PALAIS

Adresse - Voie principale :	Palais, rue du	N <sup>os</sup> : 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20
Voies secondaires :	Mun, rue Albert de Paix, rue de la	N <sup>os</sup> : 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75 N <sup>os</sup> : 36, 38, 40, 42, 44, 46



**Références cadastrales :**

184 VO : 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 58, 59, 61, 62, 63, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 86

**Rappel :**

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

**APPRÉCIATION**

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

**DATATION**

- Par source : 1949
- Par estimation
- Porte la date

**MOTIF DE LA PROTECTION**

- Historique
- Culturel

**ARCHITECTE**

- 

**CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :**

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- Le volume simple
- La toiture à deux pans en ardoise avec une forte corniche saillante
- La composition asymétrique
- La volumétrie : additions et soustractions de volumes simples
- Le parement lisse et les divers matériaux laissés bruts
- Les fenêtres en bande
- Les balcons en porte-à-faux
- Le dégagement des angles
- Le traitement différencié des ouvertures
- La modénature sobre
- L'encadrement des baies saillant et fin
- Les garde-corps simples et géométriques
- Les menuiseries fines et métalliques

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, immeubles de la reconstruction issus du Mouvement moderne.



■ SÉQUENCE 2 À 20 RUE DU PALAIS



**TYPOLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique



**Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne**

La majorité des architectes ayant participé à la reconstruction de Saint-Nazaire est largement influencée par le "Mouvement moderne". L'emploi des nouveaux matériaux, le béton et l'acier principalement, permet une conception architecturale innovante. L'utilisation du porte-à-faux, notamment pour le rez-de-chaussée et les balcons, amorce de nouvelles règles de composition des façades. Le béton s'amalgame à la pierre ou la remplace, les ouvertures se font plus larges que hautes... Les Nazairiens découvrent le confort de ces appartements spacieux et lumineux, au cloisonnement libre.



Sources documentaires :

*"Le patrimoine des communes de la Loire-Atlantique"*  
Édition Flohic 1999

*"Promenades architecturales"*  
Ecomusée de Saint-Nazaire / Archives municipales

**Références photos :**

03PICT0033, 03PICT0034, 03PICT0035, 06DSC\_0086, 06DSC\_0087, 06DSC\_0088, 06DSC\_0090, 06DSC\_0091, 07P27TITRE-1, 07P27TITRE-2, 07P27TITRE-3

■ SÉQUENCE 4 À 14 RUE BOULEVARD DE LA RENAISSANCE

Adresse - Voie principale :	Renaissance, bd de la	N°s : 4, 6, 8, 10, 12, 14
Voies secondaires :	République, av. de la Cardurand, rue de	N°s : 97, 99 N° : 19



**Références cadastrales :**

184 TS : 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 206

**Rappel :**

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

**APPRÉCIATION**

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

**DATATION**

- Par source : 1952
- Par estimation
- Porte la date

**MOTIF DE LA PROTECTION**

- Historique
- Culturel

**ARCHITECTES**

- \*M. Jolivel, Chaney et Leguay

**CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :**

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- Le volume simple
- La toiture en ardoise avec une forte corniche saillante
- La composition asymétrique
- La volumétrie : soustractions de volumes simples
- Le parement lisse et les divers matériaux laissés bruts
- Le rez-de-chaussée différencié, socle réservé aux commerces
- Les fenêtres en bande et les fenêtres d'angle
- Le traitement différencié des ouvertures
- La modénature sobre
- La couleur blanche
- L'encadrement des baies saillant et fin
- Les garde-corps simples et géométriques
- Les menuiseries fines et métalliques

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, immeubles de la reconstruction de composition issue du Mouvement moderne.



\*M. Jolivel architecte chef de groupe, Chaney et Leguay architectes d'opération

■ SÉQUENCE 4 À 14 RUE BOULEVARD DE LA RENAISSANCE



**TYPLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Du Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement Moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique



**Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne**

La majorité des architectes ayant participé à la reconstruction de Saint-Nazaire est largement influencée par le "Mouvement moderne". L'emploi des nouveaux matériaux, le béton et l'acier principalement, permet une conception architecturale innovante. L'utilisation du porte-à-faux, notamment pour le rez-de-chaussée et les balcons, amorce de nouvelles règles de composition des façades. Le béton s'amalgame à la pierre ou la remplace, les ouvertures se font plus larges que hautes... Les Nazairiens découvrent le confort de ces appartements spacieux et lumineux, au cloisonnement libre.

Sources documentaires :

"Le patrimoine des communes de la Loire-Atlantique"  
Édition Flohic 1999

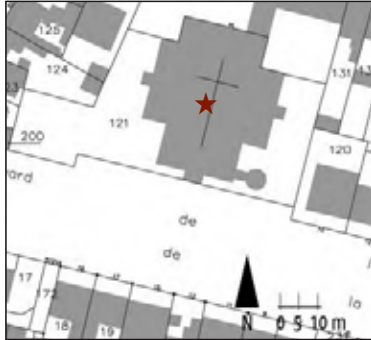
"Promenades architecturales"  
Ecomusée de Saint-Nazaire / Archives municipales

**Références photos :**

06DSC\_0149, 06DSC\_0151, 06DSC\_0151, 07P22TITRE-1

**IMMEUBLE BOULEVARD DE LA RENAISSANCE - ÉGLISE**

Adresse - Voie principale : Renaissance, bd de  
Voie secondaire :



**Références cadastrales :**

184 TS : 121

**Rappel :**

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

**APPRÉCIATION**

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

**DATATION**

- Par source : 1954
- Par estimation
- Porte la date

**MOTIF DE LA PROTECTION**

- Historique
- Culturel

**ARCHITECTE**

- André Guillou

**CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :**

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- Le volume simple
- La toiture en ardoise
- Le parement lisse
- La modénature sobre
- La couleur blanche

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, immeubles de la reconstruction de composition issue du Mouvement moderne.



■ IMMEUBLE BOULEVARD DE LA RENAISSANCE - ÉGLISE

**TYPLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique



**Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne**

La majorité des architectes ayant participé à la reconstruction de Saint-Nazaire est largement influencée par le "Mouvement moderne". L'emploi des nouveaux matériaux, le béton et l'acier principalement, permet une conception architecturale innovante.

Sources documentaires :

*"Le patrimoine des communes de la Loire-Atlantique"*  
Édition Flohic 1999

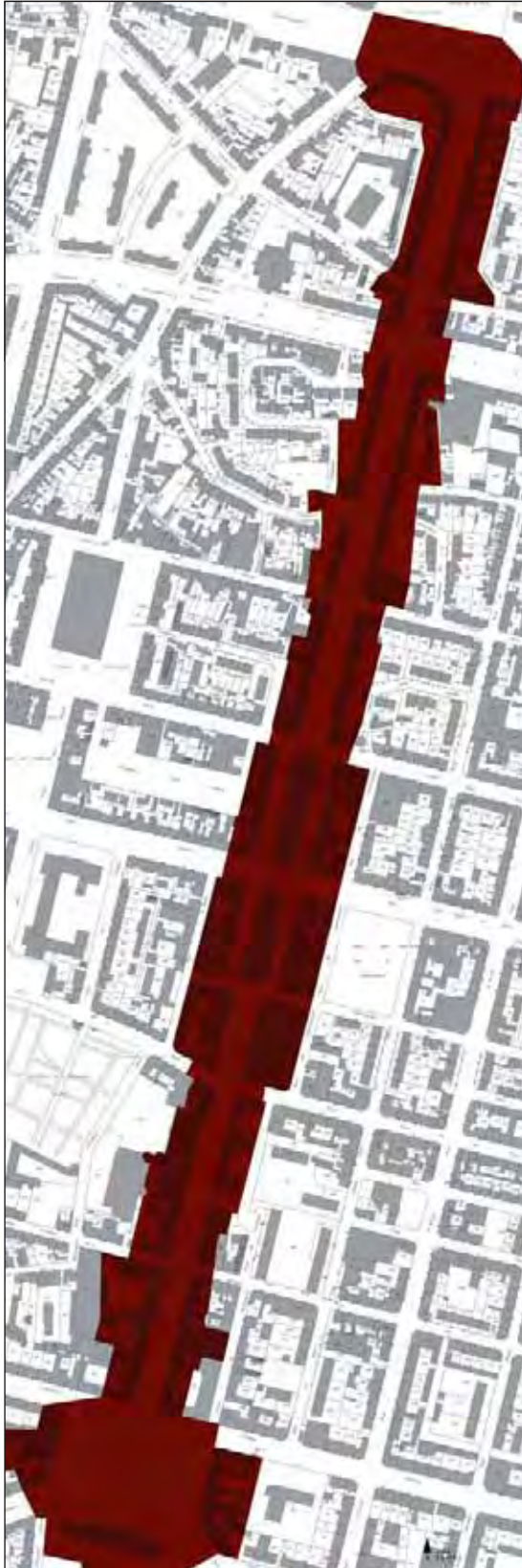
**Références photos :**

06DSC\_0152, 06DSC\_0153, 07P23TITRE-1

◆ ENSEMBLE URBAIN AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE

Adresse - Voie principale : République, avenue de la Ville Halluard  
Voie secondaire : Blancho, place François

Tous les N° de la rue du Général de Gaulle à la rue de la Ville Halluard  
Tous les numéros



Références cadastrales :

Voir plan ci-contre

Rappel :

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

APPRECIATION

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

DATATION

- Par source : \*de 1952 à 1960
- Par estimation : années 1950
- Porte la date

MOTIF DE LA PROTECTION

- Historique
- Culturel

ARCHITECTES

- \*Voir ci-contre

\*Plan d'aménagement : 1947

Architecte : J-N Le Maresquier<sup>(1)</sup>

Partie élargie de l'avenue : 1955

Architectes : L. Baizeau, H. Demur et M. Rauby

N° 11 Hôtel des postes : 1952

Architecte : M. Rauby

1 place P. Sémard Hôtel du Berry : 1952

Architecte : Batillat

N° 28 à 34 : vers 1955

Architectes : L. Baizeau, M. Rauby et C. Dommé

N° 101 : 1954

N° 79 à 81 rue de la Ville Halluard : 1953

Architecte : M. Jolivel

Angle rue J. Jaurès et av. de la République

Anciennes "Nouvelles Galeries" : 1960

Architecte : G. Legendre

N° 78 à 90 : 1953

Architectes : G. Legendre, H. Demur

Angle bd de la Renaissance et av. de la République : 1952

Architectes : M. Jolivel, J. Chanet et J. Le Guay

N° 10 et 12 place François Blancho, ancien immeuble de la coopérative Ruche Union : vers 1955

Architectes : L. Baizeau, H. Demur et M. Rauby



◆ ENSEMBLE URBAIN AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE



Références photos :

03PICT0003, 03PICT0005, 03PICT0006, 03PICT0010, 03PICT0011, 03PICT0018, 03PICT0019, 03PICT0021, 03PICT0022, 03PICT0023, 03PICT0070, 03PICT0071, 03PICT0072, 03PICT0073, 03PICT0076, 03PICT0077, 03PICT0078, 03PICT0139, 06DSC\_0074, 06DSC\_0082, 06DSC\_00103, 06DSC\_00104, 06DSC\_00105, 06DSC\_00106, 07P18, 07P18TITRE-6, 07P18TITRE-7

◆ ENSEMBLE URBAIN AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE

Pour toute explication détaillée se reporter au document :

"La prise en compte du patrimoine dans le PLU - l'architecture de la ville" Une fenêtre sur la ville 2007

**TYPLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique

**L'avenue de la République** est l'axe structurant nord/sud de la ville reconstruite.

Les bombardements de 1942 et de 1943 détruisent Saint-Nazaire à 90%. Dès 1943, une nouvelle ville surgit sur plans, emprunte d'un mélange de modernité et de régionalisme. Le plan de reconstruction de Le Maresquier<sup>(1)</sup> est approuvé en 1947 par la commune et l'Etat. Il met en place des principes majeurs pour l'organisation de la ville : la création d'une zone tampon entre le port et la ville, le déplacement de l'axe majeur sur l'avenue de la République (nouvel axe urbain nord-sud), et enfin la reconstruction de la ville vers l'intérieur des terres.

L'avenue de la République a été créée pour mettre en perspective l'Hôtel de Ville et affirmer le pouvoir républicain, en particulier pour les arrivants de la gare. À l'usage, cet effet s'est avéré en contradiction avec la vie de quartier et le renforcement de la centralité. Un centre commercial a été édifié, dans le courant des années 1990, à mi-chemin entre la gare et l'Hôtel de Ville. Les architectures sont très homogènes, immeubles de la reconstruction du Mouvement Moderne et de composition monumentale.

<sup>(1)</sup> **Jean-Noël Le Maresquier (1903-1982)** est l'architecte en chef de la reconstruction de Saint-Nazaire. Architecte diplômé par le gouvernement en 1928, il enseigne à l'École des Beaux-Arts de 1953 à 1974. Il reste architecte-conseil de la ville de Saint-Nazaire jusqu'en 1978.

**CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :**

Les immeubles de la reconstruction du Mouvement Moderne et de composition monumentale sont intéressants pris individuellement. Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées.

Pour conserver la lisibilité de cet axe comme axe de composition majeur au plan urbain, le traitement paysager devra être maintenu. Les alignements soulignent la structure urbaine de la Ville constituée. Ils sont implantés sous forme de mail. L'essence choisie décorative et exceptionnelle anime les façades urbaines linéaires et répétitives.

Sources documentaires :

"Le patrimoine des communes de la Loire-Atlantique"  
Édition Flohic 1999

"Promenades architecturales"  
Ecomusée de Saint-Nazaire / Archives municipales



**IMMEUBLE 54 RUE ROGER SALENGRO**

Adresse - Voie principale : Salengro, rue Roger N° : 54  
Voie secondaire :



**Références cadastrales :**

184 VP : 89

**Rappel :**

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

**APPRÉCIATION**

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

**DATATION**

- Par source
- Par estimation : fin XIX<sup>e</sup>, début du XX<sup>e</sup>
- Porte la date

**MOTIF DE LA PROTECTION**

- Historique
- Culturel

**ARCHITECTE**

- 

**CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :**

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- La volumétrie complexe
- La polychromie de la façade
- La diversité des percements (forme et échelle)
- La variété des matériaux de façade
- Les modénatures en relief
- Le soubassement marqué
- Les sections, profils et matériaux des châssis de fenêtres et des volets

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, les architectures de la fin du XIX<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup>.



■ IMMEUBLE 54 RUE ROGER SALENGRO

**TYPLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique

**Éclectique**

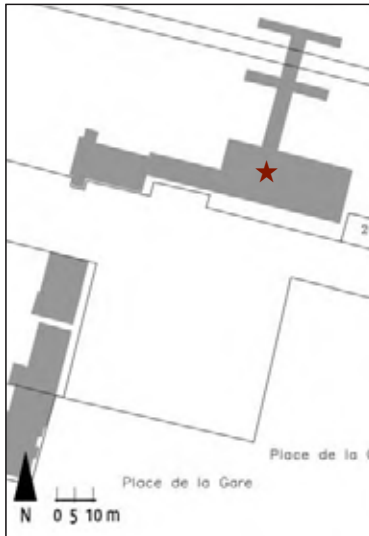
À partir de la fin du XIX<sup>e</sup>, l'architecture est caractérisée par le mélange des styles existants : l'écriture éclectique. À Saint-Nazaire, celle-ci s'inspire de différentes tendances : régionaliste, historiciste, Art nouveau ou encore Art déco. L'éclectisme va à l'encontre de la notion d'unité classique. Ce qui compte désormais c'est que chaque façade se distingue de l'alignement. Architecture polychrome de pierre et de brique dont la vivacité tranche avec les façades enduites qui caractérisent le reste de la ville.

**Références photos :**

05PICT0230

**IMMEUBLE PLACE PIERRE SEMARD - GARE**

Adresse - Voie principale : Semard, place Pierre  
Voie secondaire :



**Références cadastrales :**

184 BP 210

**Rappel :**

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

**APPRÉCIATION**

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

**DATATION**

- Par source : 1955
- Par estimation
- Porte la date

**MOTIF DE LA PROTECTION**

- Historique
- Culturel

**ARCHITECTE**

- G. Legendre

**CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :**

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- Le volume simple
- La composition asymétrique
- La volumétrie : additions et soustractions de volumes simples
- Le parement lisse et les divers matériaux laissés bruts
- Les fenêtres en bande
- Les pilotis
- Le traitement différencié des ouvertures
- La modénature sobre mettant en valeur le rythme des lignes horizontales (bandeaux d'acrotères, cordons) et verticales (saillies répétitives)
- La couleur blanche et les couleurs primaires
- Les garde-corps simples et géométriques
- Les menuiseries fines et métalliques

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, immeubles de la reconstruction issus du Mouvement moderne.



■ IMMEUBLE PLACE PIERRE SEMARD - GARE

**TYPLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Du Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement Moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique



**Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne**

La majorité des architectes ayant participé à la reconstruction de Saint-Nazaire est largement influencée par le "Mouvement moderne". L'emploi des nouveaux matériaux, le béton et l'acier principalement, permet une conception architecturale innovante.

Sources documentaires :

*"Le patrimoine des communes de la Loire-Atlantique"*  
Édition Flohic 1999

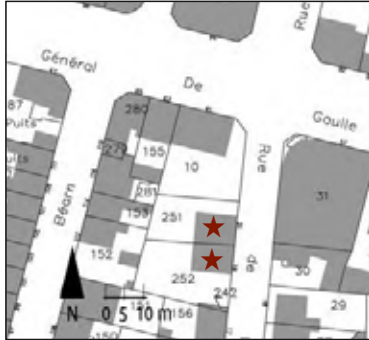
*"Promenades architecturales"*  
Ecomusée de Saint-Nazaire / Archives municipales

**Références photos :**

03PICT0007, 03PICT0009

■ SÉQUENCE 19 ET 21 RUE DE LA VILLE ÉTABLE

Adresse - Voie principale : Ville Étable, rue de la Voie secondaire : N<sup>os</sup> : 19, 21



Références cadastrales :

184 XP : 252, 251

Rappel :

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

APPRÉCIATION

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

DATATION

- Par source
- Par estimation : années 1950
- Porte la date

MOTIF DE LA PROTECTION

- Historique
- Culturel

ARCHITECTE

- 

CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- Le volume simple
- La toiture à quatre pans en ardoise
- La composition excluant la symétrie
- L'entrée en creux
- La façade plate
- Le parement lisse
- Privilégier le traitement unifié de la façade des maisons jumelles
- Le soubassement affirmé qui différencie rdc et étages
- Les baies plus larges que hautes
- L'encadrement des baies saillant et fin
- Les garde-corps simples avec barre d'appui filante
- Les sections, profils et matériaux des châssis de fenêtres et des volets
- Les clôtures basses matérialisant la limite de propriété.

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, maisons de la reconstruction.



■ SÉQUENCE 19 ET 21 RUE DE LA VILLE ÉTABLE

**TPOLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique



**Les maisons de la reconstruction**

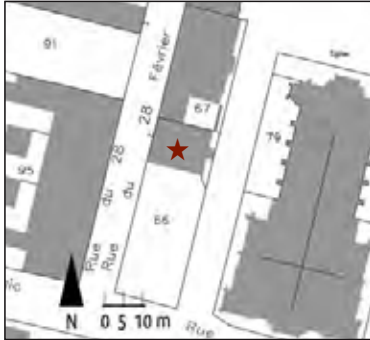
Les maisons de la reconstruction sont situées en dehors des axes structurants, intercalées entre des architectures du Second Empire, en bandes, ou encore entre de petits immeubles reconstruits. Elles sont positionnées de diverses façons dans le paysage urbain, et peuvent être composées en maison jumelle. Leur composition architecturale, toujours recherchée, affirme les lignes horizontales. Une modénature typique des années 1950 dessine les éléments d'architecture en formes primaires (carré, rectangle ou cercle). La conception d'un garage est presque systématique et indissociablement liée à la composition de l'édifice.

**Références photos :**

06DSC\_0072, 06DSC\_0073, 07P6TITRE-1

**IMMEUBLE 2 RUE DU VINGT HUIT FÉVRIER 1943 - PRESBYTÈRE**

Adresse - Voie principale : Vingt Huit Février 1943, rue du N° : 2  
Voie secondaire :



**Références cadastrales :**

184 XN : 66

**Rappel :**

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

**APPRÉCIATION**

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

**DATATION**

- Par source
- Par estimation : fin du XIX<sup>e</sup>, début du XX<sup>e</sup>
- Porte la date

**MOTIF DE LA PROTECTION**

- Historique
- Culturel

**ARCHITECTE**

- 

**CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :**

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- La volumétrie complexe
- La diversité des percements (forme et échelle)
- La variation des rapports pleins/vides
- L'animation des volumes caractérisée par l'assemblage de plusieurs toitures
- La variété des matériaux de façade et des modénatures : tendance régionaliste ou historiciste : maçonneries mixtes moellon et pierre appareillée, polychromie structurelle
- Encadrements de baies, corniches et bandeaux
- Les sections, profils et matériaux des châssis de fenêtres et des volets

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, les architectures de la fin du XIX<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup>.



■ IMMEUBLE 2 RUE DU VINGT HUIT FÉVRIER 1943 - PRESBYTÈRE

**TYPOLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique



**Éclectique**

À partir de la fin du XIX<sup>e</sup>, l'architecture est caractérisée par le mélange des styles existants : l'écriture éclectique. À Saint-Nazaire, celle-ci s'inspire de différentes tendances : régionaliste, historiciste, Art nouveau ou encore Art déco. L'éclectisme va à l'encontre de la notion d'unité classique. Ce qui compte désormais c'est que chaque façade se distingue de l'alignement. Architecture polychrome de pierre et de brique dont la vivacité tranche avec les façades enduites qui caractérisent le reste de la ville.

**Références photos :**

06DSC\_0059, 06DSC\_0060, 07P17TITRE-1

**IMMEUBLE 9 RUE DU VINGT HUIT FÉVRIER 1943**

Adresse - Voie principale : Vingt Huit Février 1943, rue du N° : 9  
Voie secondaire :



**Références cadastrales :**

184 XK : 78

**Rappel :**

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

**APPRÉCIATION**

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

**DATATION**

- Par source
- Par estimation : 2<sup>de</sup> partie du XIX<sup>e</sup> siècle
- Porte la date

**MOTIF DE LA PROTECTION**

- Historique
- Culturel

**ARCHITECTE**

- 

**CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :**

Ce sont celles qui font la spécificité de cette famille d'architecture :

- Le volume simple
- La toiture en ardoise
- La composition symétrique de la façade
- Les rapports de proportion entre pleins et vides
- Le jeu d'assemblage des matériaux soulignant la modénature
- Les modénatures à ordonnancement classique en pierre de taille : corniche et larmiers, encadrements de baies...
- Les balcons en console
- Les ferronneries ouvragées
- Les baies plus hautes que larges avec des fenêtres différentes au premier et au dernier niveau
- Les menuiseries à grands carreaux recoupées de 2 à 3 petits-bois horizontaux
- Les volets en bois persiennés, de type brisé, repliés dans l'embrasure des baies

Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture, les architectures du Second Empire.



■ IMMEUBLE 9 RUE DU VINGT HUIT FÉVRIER 1943

**TYPLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- "Monument"

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique

**Second Empire**

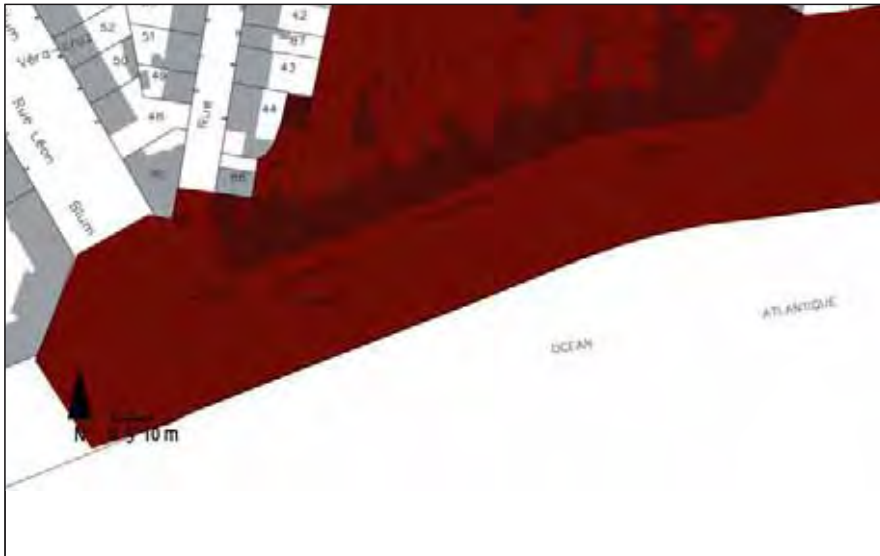
Comme son nom l'indique, le style Second Empire est né en France sous le règne de Napoléon III, lors de l'agrandissement du palais du Louvre. Il s'inspire dans ses grandes lignes de l'architecture de la Renaissance française. C'est un style aux éléments de décor souvent fortement en relief et élaborés. Il connaît un grand succès auprès de la bourgeoisie de l'époque. L'une de ses caractéristiques est l'utilisation du toit à la Mansart, qui peut être à deux ou quatre versants. Avec le style Second Empire, la modénature réapparaît, ainsi que l'introduction du pan coupé, qui permet d'accentuer la perspective. Les balcons, filants ou ponctuels, sont caractéristiques, ainsi que l'usage de la pierre de taille appareillée.

**Références photos :**

07P44TITRE-1

◆ ENSEMBLE URBAIN BOULEVARD DU PRÉSIDENT WILSON

Adresse - Voie principale : Wilson, bd du président N<sup>os</sup> : 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29  
Voies secondaires : Franklin, place N<sup>o</sup> : 2  
Traict, rue du N<sup>os</sup> : 1, 3



**Références cadastrales :**

184 XV : 106, 105, 45, 40, 86, 39, 38, 37, 36, 35, 85, 84, 83

**Rappel :**

Conformément à l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur, ou à requalifier, pour des motifs d'ordre culturel, historique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

**APPRÉCIATION**

- Quartier remarquable
- Ensemble urbain remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble remarquable

**DATATION**

- Par source :
- Par estimation : entre 1850 et 1950
- Porte la date

**MOTIF DE LA PROTECTION**

- Historique
- Culturel

**ARCHITECTE**

- 



◆ ENSEMBLE URBAIN BOULEVARD DU PRÉSIDENT WILSON



Références photos :

06DSC\_0026, 06DSC\_002È, 06DSC\_0028, 06DSC\_0029, 06DSC\_0030, 06DSC\_0031, 07P10TITRE-1, 07P10TITRE-2, 07P10TITRE-4, 07P10TITRE-5, 07P10TITRE-6, 07P11TITRE-1

◆ ENSEMBLE URBAIN BOULEVARD DU PRÉSIDENT WILSON

Pour toute explication détaillée se reporter au document :

“La prise en compte du patrimoine dans le PLU - l'architecture de la ville” Une fenêtre sur la ville 2007

**TYPLOGIES**

- Maison de ville
- Maison à loyers
- Immeuble de rapport
- Immeuble grand ensemble
- Hôtel particulier
- “Monument”

**FAMILLES D'ARCHITECTURE**

- Second Empire
- Éclectique
- Maison de la reconstruction
- Immeuble de la reconstruction de composition monumentale
- Immeuble de la reconstruction issu du Mouvement moderne
- Immeuble de la reconstruction de composition classique

**À partir de 1871, le boulevard de l'Océan** est aménagé depuis le vieux village jusqu'à la pointe de Villès-Martin. Sur le front de mer, des villas ou hôtels particuliers sont érigés. Le boulevard subira les bombardements de la seconde guerre, les dommages seront moins conséquents que dans le reste de la ville. Le boulevard se prolonge au pied du quartier de la Havane. Cet ensemble urbain est majoritairement représenté par les familles d'architectures second empire, de la fin du XIXème début XXème (architectures éclectiques empruntant à divers styles) et de quelques hôtels particuliers de la reconstruction. L'espace urbain dégagé est un espace dans lequel l'océan est mis en scène. La confrontation entre l'espace construit et l'espace « sauvage » de l'atlantique est aménagée au moyen d'une digue en surplomb, plantée d'un double alignement et traitée comme une longue promenade.

**CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR :**

De nombreux édifices sont intéressants pris individuellement. Il s'agit de constructions de divers « styles ». Pour leur maintien et mise en valeur, il faut se reporter au cahier : « La prise en compte du patrimoine dans le PLU - L'ARCHITECTURE DE LA VILLE » - Une fenêtre sur la ville – 2007 ; et suivre les recommandations adaptées à la famille d'architecture concernée. Mais le boulevard Wilson présente des qualités urbaines et paysagères qui dépassent les caractéristiques individuelles des édifices. Ce sont également ces qualités de l'organisation spatiale qu'il s'agit de maintenir : hauteur des constructions, largeur de l'esplanade, traitement de la promenade, double alignement. Cet espace n'a pas vocation à devenir un axe à grand trafic routier.

Sources documentaires :

“Le patrimoine des communes de la Loire-Atlantique”  
Édition Flohic 1999



**U n e f e n ê t r e s u r l a v i l l e**

V. Thiollet-Monsénégó, architecte - urbaniste

57 rue de Versailles - 92410 Ville d'Avray -

[vmonsenege@unefenetresurlaville.fr](mailto:vmonsenege@unefenetresurlaville.fr)

01 47 50 38 44